

2019_CT2_712

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement -
Demande de subvention d'investissement pour la réalisation de travaux sur les réseaux pluviaux
situés la commune d'Aix-en-Provence**

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERÉ Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – JOISSAINS MASINI Maryse – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PELLENC Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Eau et assainissement

■ Séance du 12 décembre 2019

06_6_20

■ Demande de subvention d'investissement pour la réalisation de travaux sur les réseaux pluviaux situés la commune d'Aix-en-Provence

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_712-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 19 Décembre 2019

12997

■ Demande de subvention d'investissement pour la réalisation de travaux sur les réseaux pluviaux situés la commune d'Aix-en-Provence

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Le Bureau de la Métropole a approuvé, par délibération n°DEA 003-5910/19/BM du 16 mai 2019, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée initiale au bénéfice de la commune d'Aix-en-Provence. Cette convention porte sur une enveloppe globale d'opération de 908 333,34€ HT.

Cette enveloppe initiale étant basée sur des estimations de coût, avant étude détaillée, a été ajustée par un avenant permettant de constater les dépenses réelles en tenant compte des révisions de prix. En annexe 1 de l'avenant n°1 de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée initiale, un descriptif détaillé des travaux d'aménagement de réseaux pluviaux permet d'identifier la nature et la localisation des travaux à réaliser sur la commune d'Aix-en-Provence.

Les montants des travaux sont ainsi adaptés et l'estimation des dits travaux est portée de 908.333,34€ HT à un montant global de 1.168.583,32€ HT.

De plus, en 2020, la commune d'Aix-en-Provence va engager des travaux de réfection de galeries pluviales, de création, de dilatation ou d'extension de réseaux pluviaux localisés dans différentes rues de la commune en lien avec des aménagements programmés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales ou dans le cadre de réfections de voirie.

Le montant total de ces aménagements programmés pour 2020 est estimé à 1.001.437,50€HT.

Le coût prévisionnel total de cette opération est estimé à 2.170.020,82€HT

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_712-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANTS HT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat Métropolitain »	80 %	1.736.016,66€
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	434.004,16€
TOTAL HT	100 %	2.170.020,82€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° DEA 003-5910/19/BM du Bureau de la Métropole du 16 mai 2019 portant approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation de travaux pluviaux sur la commune d'Aix-en-Provence ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Réalisation de travaux sur les réseaux pluviaux situés sur la commune d' Aix-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_712-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix et Aubagne, en section d'Investissement : opération budgétaire 4581182909, nature 4581, fonction 734, autorisation de programme DI909.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget Principal Métropole, en section d'investissement, nature 1313, fonction 734.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_712-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement -
Demande de subvention d'investissement pour la réalisation de travaux sur les réseaux pluviaux
situés la commune d'Aix-en-Provence**

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	62
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32
Pour	62
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le

03 JAN 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_712-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020